



Contact presse Caf
Céline Suau
Chargée
de communication
Tél : 04 67 22 92 79
Mobile : 06 32 54 41 90
celine.suau@cafherault.cnafmail.fr

SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA CRECHE «LES PETITES MAYAS»

EN PRÉSENCE DE :

- **Thierry MATHIEU**, Directeur de la Caf de l'Hérault

Partenaire depuis 30 ans, la Caf de l'Hérault et la ville de Montpellier ont toujours travaillé de façon très étroite au développement d'une politique petite enfance et jeunesse, en soutenant notamment le milieu associatif. Cette politique volontariste est en adéquation avec la forte évolution démographique et les besoins de la population montpelliéraine.

LA CAF DE L'HÉRAULT SOUTIEN ET ACCOMPAGNE LA POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE VOULUE PAR LA VILLE DE MONTPELLIER

Avec le Contrat enfance jeunesse, contrat de co-financement soutenant le fonctionnement des structures d'accueil des enfants et des jeunes, la ville peut poursuivre et étendre sa politique de développement en matière d'offre d'accueil et de loisirs.

Ainsi, la Caf de l'Hérault apporte à la Ville de Montpellier un financement annuel conséquent pour soutenir le fonctionnement des services et structures. Avec la municipalité, elle soutient aussi financièrement les associations.

La signature du premier Contrat enfance avec la Ville de Montpellier remonte à 1992. Depuis, le partenariat n'a cessé de s'enrichir.

Aujourd'hui, la Caf est en mesure d'apporter son soutien avec le versement de :

- la prestation de service unique, pour 20 établissements associatifs, pour 30 établissements d'accueil du jeune enfant municipaux et pour le co-financement de 6 Relais Assistantes Maternelles,
- la prestation de service pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour 21 établissements municipaux (répartis en 5 secteurs) et 26 établissements associatifs,
- la prestation de service Aide aux Loisirs Périscolaires, ainsi que l'Aide spécifique rythmes éducatifs (Asre). A ce jour, 26 équipements sont déclarés en Accueil de loisirs périscolaire. Au titre du soutien à la scolarité, la Caf contribue aussi au financement de 28 Clas.

Ces offres de services sont capitales pour les familles montpelliéraines. Elles leur permettent de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Le soutien du milieu associatif

La Caf de l'Hérault et la ville de Montpellier ont bien compris l'enjeu du soutien au monde associatif et la nécessité de pérenniser son action.

Par le Contrat enfance et jeunesse cité ci-dessus, la Caf prévoit annuellement, le versement de près de 5 millions et demi de prestations de service aux seules associations (hors structures municipales).

LE SOUTIEN APPORTÉ À LA CRÈCHE « LES PETITES MAYAS » :

La Caf a versé à la Mutualité Française, organisme gestionnaire de la crèche «Les petites mayas», une aide en investissement pour la création de la structure s'élevant à : **312 800 €, soit 35 % du coût total des travaux.**

La Caf a également versé à la Mutualité Française **une subvention de 27 000 €** (fonds propres) et accordé **un prêt de 27 000 €** (sur 5 ans). Elle a prévu pour 2017, **un soutien financier pour le fonctionnement de la crèche** (aide calculée pour 34 places) grâce au contrat enfance et jeunesse signé avec la Ville de Montpellier **pour un montant de 316 337 €.**



LE PARTENARIAT VILLE/CAF EN RÉSUMÉ :

La prestation de service pour les équipements municipaux d'accueil du jeune enfant s'élève à plus de 17 millions d'euros ; celle que la Caf verse directement aux gestionnaires associatifs est de 5,5 millions d'euros.

La Prestation de Service « Contrat enfance » payée par la Caf à la Ville est de 3,6 millions d'euros.